



Titre du projet :	Projet Beaugard (valorisation concertée des centres urbains anciens) et initiative locale de la Commune de Montigny-le-Tilleul
Titre de l'action :	Outil de promotion de l'image urbaine de Landelies
Durée :	1 an
Date de début :	2005
Date de fin :	2006
Territoire :	Montigny-le-Tilleul - Landelies
Thématique :	Préservation du cadre de vie - Aide à la décision en matière de rénovation des façades (permis d'urbanisme)
Axes de travail :	Information et conseil - Accompagnement (soutien aux communes) - Éducation et sensibilisation - Participation
Partenaires :	Commune de Montigny-le-Tilleul, Initiatives et Tourisme ASBL
Financeurs :	Programme Interreg IIIa (Europe et Région wallonne) Commune de Montigny-le-Tilleul
Contacts :	Anne-Catherine Bioul (Espace Environnement) : cbioul@espace-environnement.be Nadine Zanoni (Espace Environnement) : nzanoni@espace-environnement.be

RÉALISATION D'UN OUTIL DE PROMOTION DE L'IMAGE URBAINE À DESTINATION DES COMMUNES ET DES HABITANTS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

Témoin de l'identité mais aussi support de développement culturel et touristique, le patrimoine bâti participe, par sa qualité, à l'image de marque d'une commune. La prise de conscience de l'existence d'un patrimoine et de la cohérence de l'image urbaine locale permet de motiver les acteurs, citoyens comme autorités publiques, à agir en faveur de leur valorisation.

L'outil créé se présente comme un répertoire photographique exhaustif des façades d'un périmètre déterminé, classifiées en fonction de critères urbanistiques précis.

Présenté à la population lors d'une réunion participative, il devient un « album de famille » partagé, qui fait ressortir les plus belles constructions locales.

Son objectif est de favoriser des travaux de rénovation respectueux du cadre de vie existant et d'intégrer les nouvelles constructions en harmonie avec celui-ci.

L'outil s'adresse à tous les habitants du périmètre souhaitant rénover, construire ou reconstruire, ou simplement s'informer sur la qualité des bâtiments du périmètre.

Sur le plan pratique, il est destiné à soutenir les techniciens communaux lors de la délivrance des permis d'urbanisme.

IMPLICATION PARTICULIÈRE D'ESPACE ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

La méthodologie de l'« Outil de promotion de l'image urbaine patrimoniale » a été mise au point par Espace Environnement. De tels outils ont été réalisés pour d'autres communes wallonnes (ex. : Charleroi-Centre, Fontaine-l'Évêque, Thuin, Erquelines...).

DÉMARCHE

Une première analyse du patrimoine de la localité, l'étude des potentialités urbanistiques et patrimoniales de Landelies, réalisée par Espace Environnement (2005, projet Interreg IIIa Beaugard), a mis en évidence les éléments majeurs du patrimoine local qui justifiaient l'élaboration d'un « Outil de promotion de l'image urbaine ».

La méthodologie de travail pour la constitution de cet outil comprend :

- le relevé photographique systématique, bâtiment par bâtiment et l'informatisation des données ;
- la classification des façades, par des spécialistes en architecture, suivant des valeurs données en fonction de critères urbanistiques, historiques, esthétiques, sociaux : l'authenticité, l'homogénéité, l'ancienneté ;
- la consultation de différents acteurs pour recueillir le point de vue local et avaliser la classification : responsables et techniciens communaux, fonctionnaires régionaux ;
- la participation de la population locale afin d'obtenir son adhésion : présentation publique et promotion de l'outil par un dépliant (2006, partenariat avec la Commune de Montigny-le-Tilleul). Selon les attentes communales, cette phase peut comporter une enquête spécifique sur l'attachement au patrimoine local (« interview publique »).

ACTIONS

Conscients de vivre dans un bel environnement, les habitants ne se rendent pas toujours compte de la valeur de leur patrimoine, des « merveilles » de leur cadre de vie, ni de l'impact de certaines transformations sur celui-ci.

La sensibilisation et l'adhésion des habitants, au travers de l'« Outil de promotion de l'image urbaine », sont donc des éléments essentiels dans la dynamique mise en place. À cet effet, à la demande de la Commune de Montigny-le-Tilleul, deux actions spécifiques sont destinées à informer et intégrer les habitants dans le processus de renouveau de l'image urbaine :

- l'élaboration d'un triptyque de présentation du patrimoine local et de l'outil ainsi que sa diffusion gratuite à l'ensemble des habitants du périmètre (toute-boîte) ;

- l'organisation d'une présentation à la population locale afin de lui permettre d'échanger sur les résultats et d'exprimer ses attentes.

Enfin, il est important qu'un relais associatif local soit intégré dans la démarche afin de pérenniser l'action (organisation de visites guidées lors des Journées du Patrimoine).

OUTILS

L'« Outil de promotion de l'image urbaine » facilite grandement la gestion quotidienne des autorités communales : elles peuvent attribuer les permis d'urbanisme sur base d'une vision précise et objectivée d'un bâtiment, tout en situant l'impact du projet sur l'environnement général du quartier.

Se présentant sous format papier ou fichier informatique et possédant un index par rue et numéro, il est facilement consultable : il permet de retrouver aisément chaque bâtiment, connaître sa valeur et de le situer dans son contexte.

RÉSULTATS

N'ayant pas valeur de loi, l'« Outil de promotion de l'image urbaine » résulte néanmoins d'une décision de la commune d'agir en faveur de la valorisation de son cadre de vie. L'adhésion de tous est fondamentale pour que le projet porte ses fruits.

Installé dans le Service d'Urbanisme de la commune, régulièrement utilisé lors de l'examen des permis d'urbanisme, l'outil devient un document de référence et de dialogue au service des techniciens et de la population locale. Il est consultable par tout un chacun en prenant rendez-vous avec la commune.

PERSPECTIVES

- Afin de lui conférer une valeur réglementaire, l'« Outil de promotion de l'image urbaine » peut, sur décision du Collège, être intégré dans le Règlement Communal d'Urbanisme.
- Il peut également aider à la création d'une Zone protégée en matière d'urbanisme (ZPU) : l'application du Règlement général sur la bâtisse (RGBZPU) permet l'accès aux primes à l'embellissement des façades qui constituent pour les habitants un incitant à la rénovation.
- Il peut servir aussi de document de référence pour sensibiliser le public des architectes.